Image not found or type unknown

Absence de tarif dans un contrat de compte bancaire courant

Par **Daniidan**, le **16/06/2016** à **20:14**

Bonjour,

ma banque a-t-elle le droit de ne pas indiquer le montant du tarif de mon contrat de compte bancaire courant et remplacer cela par les mentions suivantes :

- "l'utilisation de ce service est facturé conformément aux conditions tarifaires en vigueur" ;
- "le souscripteur autorise la banque a prélever une cotisation mensuelle et / ou les frais liés à l'utilisation des services et options sur le compte : XX"

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés